

REPUBLIQUE FRANÇAISE

83

MAIRIE D'UEBERSTRASS



COMMUNE D'UEBERSTRASS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'UEBERSTRASS  
DE LA SEANCE DU 24 mai 2024**

*Sous la présidence de Madame LEY Marie-Cécile, Maire*

Convocation envoyée le 21 mai 2024

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20H00

Présents : M. WININGER Sébastien, adjoint, Mmes LEY Marie-Eve, VANSTEENKISTE Paméla, adjointes, Mmes SAHM Aurélie, et PATRIX Caroline Mrs. RABASTE Michel, PETER Daniel et M. STREICHER Marc

Absents excusés : ECKENSCHWILLER Carine

Secrétaire de séance : Mme GUARDIOLE Gaëlle

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 mars 2024
  - Approbation du programme d'actions de l'ONF pour l'année 2024.
  - Projet d'adressage, point d'étape
  - Pèlerinage Grunenwald, projet d'arrêté
  - Présentation du compte rendu provisoire de travail de l'EPAGE concernant le projet de réhabilitation du JOSENWEG/KIRCHWEG.
  - Présentation des modalités de mise en œuvre de la décentralisation des compétences en matière de publicité du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
  - Information travaux
  - Inauguration du nom de l'école Evelyne NIROUET du 3 juin 2024
  - Inauguration du terrain multi-sports du 23 juin 2024
  - Information élections
  - Divers
- Ajout d'un point à l'ordre du jour : emploi saisonnier

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 mars 2024 :

Le procès-verbal, expédié à tous les membres du Conseil Municipal le 21/03/2024, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – Approbation du programme d'actions de l'ONF pour l'année 2024 :

Sébastien WININGER présente le programme d'actions établi par l'ONF pour l'année 2024 et évoque les conditions dans lesquelles s'exerce les missions de l'agent territorial de l'ONF en intérim depuis le départ de M. MISERE.

Il est décidé de sursoir à cette délibération, dans le cadre d'un intérim ce programme est inadapté.

POINT 3 – Projet d'adressage, point d'étape :

Madame le maire présente le travail de la commission adressage. Le débat s'oriente vers les suites à donner. Plusieurs choix sont possibles :

- Uniquement certifier les adresses.
- Mettre en conformité les adresses pour la création de rues et d'impasses
- Mettre en conformité en procédant à une renumérotation d'une partie du village.

Le travail d'adressage sera une charge lourde. Chaque conseiller est invité à prendre connaissance du travail dans le détail et le point sera remis au prochain conseil. Une réunion publique est envisagée, les modalités sont encore à définir.

POINT 4 – Pèlerinage Grunenwald, arrêté municipal de limitation du stationnement :

Un arrêté est envisagé afin de limiter le stationnement uniquement sur les parcelles n°30 et 38. Le conseil municipal approuve cette démarche visant à limiter le nombre de caravanes et apprécie l'installation qui vient de démarrer limitée à 12 caravanes avec installation d'une benne à ordures ménagères

POINT 5 – Présentation du compte rendu provisoire de travail de l'EPAGE concernant le projet de réhabilitation du JOSENWEG/KIRCHWEG :

Madame le maire présente au conseil municipal le compte rendu provisoire de l'EPAGE suite à la visite des lieux réalisée sur place avec L'EPAGE. Les communes de Friesen et de Ueberstrass ont missionné cet établissement pour la création d'un cheminement piétonnier qui permettra de rallier les deux communes en traversant une zone humide qui sera ainsi valorisé et dont l'observation sera facilitée pour les classes des écoles.

POINT 6 – Présentation des modalités de mise en œuvre de la décentralisation des compétences en matière de publicité du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Madame le maire présente les modalités de mise en œuvre de la décentralisation des compétences en matière de publicité du 1<sup>er</sup> janvier 2024. La publicité étant peu présente mais existante il est demandé à Madame de faire le point avec la DTT sur le passif au sein de la commune et de recenser le lieu qui doivent être régularisé.

POINT 7– Information travaux :

Eglise : en attente intervention SEN  
Garde-corps école : en attente intervention CASOLI

POINT 8 – Inauguration du nom de l'école Evelyne NIROUET du 3 juin 2024 :

L'inauguration du nouveau nom du RPI, nouvellement baptisé école primaire Evelyne NIROUET aura lieu le 3 juin 2024 à partir de 9h00. Le 152ème régiment d'infanterie animera des ateliers destinés aux enfants toute la journée. L'occasion de sensibiliser les plus jeunes à la géopolitique, aux véhicules, aux armes et au métier de l'armée de terre dans sa globalité.  
A 11h00 aura lieu la cérémonie d'inauguration, suivie d'un vin d'honneur. Les plaques à appliquer sur les écoles ont été réalisées par les classes du RPI.

POINT 9 – Inauguration du terrain multisports du 23 juin 2024 :

Le programme est mis en place comme ceci :

- 9h00 : VTT avec Pascal ou footing avec Karin
- 10h00 : Auto-défense avec Laurent
- 10h30 : Freestyle Football avec Gaetan
- 11h30 : Cérémonie d'inauguration avec vin d'honneur et tisane détox
- 14h00 : Séance de renforcement musculaire avec Silhouette 2000
- 16h00 : Etirements et fin des activités

POINT 10 - Information élections :

La réunion de la commission de contrôle des listes électorales à eu lieu le 16 mai 2024.  
La liste électorale a été arrêtée le 21 mai 2024.  
Mise en place des emplacements d'affichage pour la campagne qui débute lundi 27 mai 2024.  
Tableau des présences aux élections à compléter.

- Président du bureau de vote : Marie-Cécile LEY
- Assesseur 1 : Marie-Eve LEY
- Assesseur 2 : Pamela VANSTEENKISTE
- Secrétaire : Sébastien WININGER

POINT 11 – Divers :

- Démission Clarisse embauche M. Noelle
- Pêche en rivière (Largue), L'association Sundg'EAU Pêche a pris attache avec la commune afin de la solliciter en tant que propriétaire, Madame le maire informe le conseil de la signature du bail à son profit

- Campagne tabourets syphons sanicurage le jeudi 9 juin
- L'association de pêche de l'étang communal s'est vu notifiée la fin de la mise à disposition de l'étang à compter du 31/12/2024. La commune souhaite le confier à une association qui saura participer de la vie communale, une invitation sera réalisée cet automne si l'association ne candidate pas à sa propre succession dans des conditions acceptable pour la vie communale
- Prochain CM le 5/07
- Par courrier du 7 mai 2024 l'agence régionale de l'eau Rhin Meuse a notifié à la commune la possibilité de subventionné les travaux d'investissement visant la réduction des fuites. La demande a été notifié pour financer les projets d'investissement pour la télégestion ainsi que pour le traitement UV.
- Face à l'état du cimetièrre et compte tenu de l'interdiction des produits phytosanitaires, il est décidé de notifier un courrier à l'ensemble des concessionnaires pour leur rappeler leur devoir de tenir propre les tombes et leur abord. Dans le règlement intérieur seules les allées sont à la charge de l'entretien de la commune.
- Madame le maire informe que la commune connait de lourds impayés de loyers pour un de ses appartement communaux impayés de loyer et envisage d'initier une procédure d'expulsion.

**POINT 12 – Emplois saisonniers du 1<sup>er</sup> au 15 juillet 2024 :**

Considérant qu'en raison de la saison estivale, il y a lieu de créer deux emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 30 heures dans les conditions prévues au 2° de l'article L. 332-23 du Code Général de la Fonction Publique

Sur le rapport de Madame le maire, après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal :

Décide

- La création de deux emplois non permanents d'adjoint technique pour un accroissement saisonnier d'activité à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 30 heures pour la période de deux semaines.
- L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 15 juin 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève et clôt la séance à 23h25.